

<https://ecoleetsociete.se-unsa.org/Reforme-du-college-et-les-professeurs-documentalistes>



école & société

Réforme du collège : et les professeurs documentalistes ?

- Éducation - Collège 2016 - Action du SE-Unsa -

Date de mise en ligne : mardi 31 mars 2015

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Si ceux-ci sont absents des grilles horaires constituant le tronc commun des enseignements du collège, ils ne sont pas pour autant les oubliés de la réforme. Pour preuve, un Enseignement Pratique Interdisciplinaire « information, communication, citoyenneté » est prévu (et soutenu par le SE-Unsa). L'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) pourrait de même trouver une place plus évidente dans les programmes. Enfin un espace pour développer les compétences informationnelles des élèves, sur plusieurs années ! Mais de fait, tous les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) sont des espaces pour les professeurs documentalistes. Parallèlement, dans la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, le ministère a rappelé l'importance de l'Enseignement Moral et Civique (EMC) et de l'EMI pour construire un parcours citoyen.

Tous ces aspects montrent l'importance fondamentale de faire acquérir aux élèves des compétences informationnelles adaptées aux enjeux actuels de l'éducation. Avec une réforme du collège qui accorde une place importante aux projets interdisciplinaires et à l'autonomie pédagogique, les professeurs documentalistes seront au coeur de nombreux dispositifs (y compris également l'accompagnement des élèves). Et le CDI sera encore plus un lieu incontournable pour la formation des élèves.

Pour le SE-Unsa, les réformes conjointes du socle commun, des programmes et du collège sont l'occasion de développer la culture informationnelle des élèves dans une approche curriculaire, qui se construit dès l'école primaire pour se poursuivre au collège (avant de trouver sa continuité au lycée).

Pour le SE-Unsa, les réformes actuelles sont l'occasion de concrétiser la reconnaissance des missions d'enseignement des professeurs documentalistes, dont les [modalités de mise en oeuvre posent toujours question](#).

Le SE-Unsa demande qu'un groupe de travail ministériel se réunisse très rapidement pour étudier les modalités de la mise en oeuvre du nouveau décret services et missions, pour les professeurs documentalistes.